

Vu, lu... entendu

Législatives : les noms qui commencent à sortir...

Les propos tenus par Jean-Pierre Colin, premier adjoint à la maire de La Seyne, publiés dans nos colonnes jeudi, n'ont pas uniquement fait réagir (vertement) Hubert Falco, président de TPM (voir notre édition d'hier).

Le maire de Six-Fours Jean-Sébastien Vialatte les a aussi lus « avec intérêt ». En particulier ceux concernant les futures élections législatives (« on souhaite que le prochain député de la 7^e circonscription ⁽¹⁾ soit Seynois et fasse partie de l'équipe de Nathalie Bicaïs – elle propose Guillaume Capobianco », avait déclaré l' élu seynoï).

Sur sa page Facebook, l'ancien député (de 2002 à 2017) rappelle ainsi à Jean-Pierre Colin « qu'il a largement contribué à la défaite de son camp aux dernières élections, et qu'au même titre que La Seyne, les villes de Six-Fours, Saint-Mandrier, Sanary et Bandol représentent plus de la moitié de la circonscription. »

Et Jean-Sébastien de se positionner : « Pour ma part je soutiendrai le candidat désigné par les Républicains et je souhaite que ce soit Romain Vincent » (adjoint au maire de Saint-Mandrier, Ndlr).

Pour mémoire, Jean-Pierre Colin avait été candidat aux dernières élections législatives de 2017, contre le sortant Jean-Sébastien Vialatte. Il avait recueilli 3,67 % des suffrages exprimés. Avec 19,06 % des voix, le maire de Six-Fours était arrivé en troisième position – derrière les candidats du Front national Frédéric Boccaletti (23,86 %) et de La République en marche Émilie Guérel (31,51 %) – et n'avait pu se maintenir au second tour.

Rappelons enfin que le siège de député de la 7^e circonscription a donc été occupé pendant quinze ans par un Six-Fournais, et que l'actuelle députée, Sanaryenne, est conseillère municipale à Bandol.



Le maire de Six-Fours Jean-Sébastien Vialatte souhaiterait que le candidat désigné par les Républicains dans la 7^e circonscription soit le Mandréen Romain Vincent.

(Photo doc D. L.)

1. La 7^e circonscription du Var est composée des communes de La Seyne, Six-Fours, Saint-Mandrier, Sanary et Bandol.